

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1526

9 juillet 2011

### SOMMAIRE

<b>ABF European Holdings &amp; Co SNC</b> .....	<b>73239</b>	<b>HDF Sicav SPE (Lux)</b> .....	<b>73221</b>
<b>ABF European Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>73247</b>	<b>HDF Sicav SP (Lux)</b> .....	<b>73220</b>
<b>ABF Preston Park S.à r.l.</b> .....	<b>73247</b>	<b>HSBC Amanah Funds</b> .....	<b>73221</b>
<b>AIM Fund SICAV</b> .....	<b>73248</b>	<b>ING Multi-Strategies Fund</b> .....	<b>73231</b>
<b>AlphaOne SICAV-FIS</b> .....	<b>73241</b>	<b>Lion/Gem Luxembourg 3 S.à r.l.</b> .....	<b>73221</b>
<b>Altre Finance, S.à r.l.</b> .....	<b>73246</b>	<b>MercLin SICAV</b> .....	<b>73222</b>
<b>Amundi Islamic</b> .....	<b>73247</b>	<b>Monocrystal Technologies S.à r.l.</b> .....	<b>73231</b>
<b>Assya Asset Management Luxembourg</b>		<b>Nemab S.à r.l.</b> .....	<b>73242</b>
<b>S.A.</b> .....	<b>73207</b>	<b>Neuheim Management IV S.à r.l. &amp; Part-</b>	
<b>Balkinvest Holding S.A.</b> .....	<b>73247</b>	<b>ners S.C.A.</b> .....	<b>73212</b>
<b>BRC S.à r.l.</b> .....	<b>73207</b>	<b>Opal</b> .....	<b>73223</b>
<b>CECOP S.A., société de gestion de patri-</b>		<b>Opal</b> .....	<b>73229</b>
<b>moine familial</b> .....	<b>73230</b>	<b>Overview Investments S.à r.l.</b> .....	<b>73230</b>
<b>COF II (A) (Lux) Holdings SARL</b> .....	<b>73209</b>	<b>SACEC S.A.</b> .....	<b>73208</b>
<b>Convergenza S.C.A.</b> .....	<b>73208</b>	<b>Sail Multi-Strategies Fund</b> .....	<b>73231</b>
<b>Courtignac S.A.</b> .....	<b>73239</b>	<b>Share</b> .....	<b>73226</b>
<b>Ecobel S.A.</b> .....	<b>73224</b>	<b>Société de Climatisation</b> .....	<b>73230</b>
<b>Ecobel S.A.-SPF</b> .....	<b>73224</b>	<b>Socom S.A.</b> .....	<b>73241</b>
<b>EOS Investment Sicav</b> .....	<b>73208</b>	<b>Solarsoft Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>73231</b>
<b>Finnova</b> .....	<b>73247</b>	<b>Solarsoft Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>73230</b>
<b>Framed A.G.</b> .....	<b>73211</b>	<b>SunEd Reserve Luxco Parent IV</b> .....	<b>73202</b>
<b>Framed A.G.</b> .....	<b>73208</b>	<b>Treveria E S.à r.l.</b> .....	<b>73221</b>
<b>Frauenberg S.à r.l.</b> .....	<b>73226</b>	<b>Treveria F S.à r.l.</b> .....	<b>73224</b>
<b>H. 11 Pontpierre</b> .....	<b>73240</b>	<b>WiCo 1</b> .....	<b>73206</b>
<b>Hana S.à r.l.</b> .....	<b>73212</b>	<b>WiCo 2</b> .....	<b>73222</b>
<b>HDF Sicav DIVM (Lux)</b> .....	<b>73212</b>		

**SunEd Reserve Luxco Parent IV, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 20.000,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 158.150.

In the year two thousand and eleven, on the thirty-first day of March,

Before Maître Henri HELLINCKX, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of SunEd Reserve Luxco Parent IV, a société à responsabilité limitée (private limited liability company), duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of CAD 17,000 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 158.150 (the "Company").

incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of December 22, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

SunEd Reserve Coöperatieve Holdings U.A., a cooperative with exclusion of liability duly incorporated and validly existing under the laws of The Netherlands, having its principal address at Prins Bernhardplein 200, 1097JB Amsterdam, the Netherlands and registered with the Trade Register ("Kamer van Koophandel") of Amsterdam, the Netherlands, under number 51497522 (the "Sole Shareholder");

Duly represented by Régis Galiotto, notary clerck, residing professionally at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 17,000 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of CAD 3,000 so as to raise it from CAD 17,000 to CAD 20,000, by the creation and the issuance of 3,000 shares with a nominal value of CAD 1 each, subject to the payment of a global share premium amounting to CAD 8,601,428;

2. Subscription, allocation, intervention and payment of the 3,000 new shares with a nominal value of CAD 1 each by a contribution in kind of SunEd Reserve Coöperatieve Holdings U.A.;

3. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital of the Company; and

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of CAD 3,000 (three thousand Canadian Dollars) so as to raise it from its current amount of CAD 17,000 (seventeen thousand Canadian Dollars) to CAD 20,000 (twenty thousand Canadian Dollars) by the creation and the issuance of 3,000 (three thousand) new shares with a nominal value of CAD 1 each, subject to the payment of a global share premium of CAD 8,601,428 (eight million six hundred one thousand four hundred twenty-eight Canadian Dollars), the whole to be fully paid up by the Sole Shareholder by way of a contribution in kind.

*Second resolution*

It is resolved to:

- accept the subscription to the increase of capital of CAD 3,000 (three thousand Canadian Dollars) and the payment of a global share premium of CAD 8,601,428 (eight million six hundred one thousand four hundred twenty-eight Canadian Dollars) by way of a contribution in kind consisting of a receivable of an amount of CAD 8,604,428 (eight million six hundred four thousand four hundred twenty-eight Canadian Dollars), the Sole Shareholder holds against the Company (the "Receivable");

- allocate the global share premium as follows:

\* up to an amount of CAD 2,000 to an undistributable item of the balance sheet of the Company as legal reserve; and

\* up to an amount of CAD 8,599,428 to a distributable item of the balance sheet of the Company as share premium.

### *Intervention - Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declared to subscribe to the above mentioned increase of capital up to an amount of CAD 3,000 (three thousand Canadian Dollars) subject to the payment of a global share premium of CAD 8,601,428, (eight million six hundred one thousand four hundred twenty-eight Canadian Dollars) by subscribing to all the 3,000 (three thousand) new shares with a nominal value of CAD 1, the whole being fully paid up by contributing the Receivable.

### *Evaluation*

The value of the Receivable is set at CAD 8,604,428 (eight million six hundred four thousand four hundred twenty-eight Canadian Dollars).

Such contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.

### *Evidence of the contribution's existence*

Proof of the existence of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

### *Effective implementation of the contribution*

The Sole Shareholder, contributor represented as stated here-above, expressly declares that:

- (i) the Receivable is certain, liquid and payable;
- (ii) it is the sole legal owner of the Receivable;
- (iii) the Receivable is free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iv) the Receivable is not the object of a dispute or claim;
- (v) the Receivable is freely transferable with all the rights attached thereto;
- (vi) all formalities subsequent to the transfer of the Receivable required under any applicable law have or will be carried out in order for the contribution to be valid anywhere and towards any third party.

### *Managers' intervention*

Thereupon intervened:

Mr. Mark B. Florian, Mr. Adi Joseph Blum, Ms. Adela Maria Iancu, Mr. Hugo Froment and Mr. David Catala, acting as managers of the Company, each of them being here represented by Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a power of attorney.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agreed with the description of the contribution in kind, with its valuation and with the effective transfer of the Receivable, and confirmed the validity of the subscription.

The documentation related to the true and unconditional transmission of the Receivable has been considered convincing and sufficient and the contribution is therefore effectively implemented.

### *Third resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at CAD 20,000 (twenty thousand Canadian Dollars) divided into 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of CAD 1 (one Canadian Dollar) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital."

### *Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about three thousand eight hundred Euros (3,800.-Euros).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the persons appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le trente et un mars,

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société SunEd Reserve Luxco Parent IV, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 17.000 CAD, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.150 (la «Société»).

constituée par acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 22 décembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

SunEd Reserve Coöperatieve Holdings U.A., une coopérative de droit hollandais, ayant son adresse principale à Prins Bernhardplein 200, 1097JB Amsterdam, Pays-Bas et immatriculée auprès du Registre de Commerce d'Amsterdam, Pays-Bas ("Kamer van Koophandel") sous le numéro 51497522 (l'«Associé Unique»),

ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Les 17.000 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informée.

L'Associé Unique représenté par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital de la Société à concurrence d'un montant de 3.000 CAD pour le porter de son montant actuel de 17.000 CAD à 20.000 CAD par la création et l'émission de 3.000 parts sociales d'une valeur nominale de 1 CAD chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 8.601.428 CAD;

2. Souscription, allocation, intervention et paiement des 3.000 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 CAD chacune par un apport en nature de SunEd Reserve Coöperatieve Holdings U.A.;

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital social de la Société; et

4. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 3.000 CAD (trois mille dollars canadiens) pour le porter de son montant actuel de 17.000 CAD (dix sept mille dollars canadiens) à 20.000 CAD (vingt mille dollars canadiens) par la création et l'émission de 3.000 nouvelles parts sociales ayant chacune une valeur nominale de 1 CAD, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 8.601.428 CAD (huit millions six cent un mille quatre cent vingt-huit dollars canadiens), le tout intégralement libéré par l'Associé Unique par apport en nature.

#### *Deuxième résolution*

Il est décidé:

- d'accepter la souscription à l'augmentation de capital de 3.000 CAD (trois mille dollars canadiens) et le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 8.601.428 CAD (huit millions six cent un mille quatre cent vingt huit dollars canadiens) par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de 8.604.428 CAD (huit millions six cent quatre mille quatre cent vingt-huit dollars canadiens), que l'Associé Unique détient à l'égard de la Société (la "Créance");

- d'allouer le montant total de la prime d'émission comme suit:

\* 2.000 CAD à un poste non distribuable du bilan de la Société à titre de réserve légale;

\* 8.599.428 CAD à un poste distribuable du bilan de la Société à titre de prime d'émission.

#### *Intervention - Souscription - Paiement*

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de 3.000 CAD (trois mille dollars canadiens), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale de 8.601.428 CAD (huit millions six cent un mille quatre cent vingt huit dollars canadiens), en souscrivant à l'ensemble des 3.000 (trois mille) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 1 CAD, la totalité devant être entièrement libérée par apport de la Créance.

### Evaluation

La valeur de la Créance a été fixée à 8.604.428 CAD (huit million six cent quatre mille quatre cent vingt huit dollars canadiens).

Cet apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.

#### *Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Mise en oeuvre effective de l'apport*

L'Associé Unique, apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- (i) la Créance est certaine, liquide et exigible;
- (ii) il est seul propriétaire de la Créance;
- (iii) la Créance est libre de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iv) la Créance ne fait l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (v) la Créance est librement transférable, avec tous les droits y attachés; et
- (vi) l'ensemble des formalités subséquentes au transfert de la Créance requise en vertu de toute loi applicable sera accompli afin que l'apport de la Créance soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

#### *Intervention des gérants*

Ci-après sont intervenus:

M. Mark B. Florian, M. Adi J. Blum, Mlle Adela Maria Iancu, M. Hugo Froment and M. David Catala, agissant en leur qualité de gérants de la Société, chacun étant représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité de gérants de la Société engagée en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, chacun d'eux accepte expressément la description de l'apport en nature, son évaluation, et le transfert effectif de la Créance, et confirme la validité de la souscription.

La documentation relative à la transmission effective et inconditionnelle de la Créance apportée a été considérée comme convaincante et suffisante et en conséquence l'apport est effectivement réalisé.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à 20.000 CAD (vingt mille dollars canadiens), divisé en 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 CAD (un dollar canadien) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.»

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ trois mille huit cents Euros (3.800.-Euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparantes représentées par leur mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 avril 2011. Relation: LAC/2011/16612. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 mai 2011.

Référence de publication: 2011063770/210.

(110071813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

**WiCo 1, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12C, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 157.808.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-sixth of April.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

"APERAM LuxCo S.à r.l." a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Register of commerce and companies, Luxembourg ("RCS") under number B 153.870,

represented by Ms Ana-Paula DA SILVA, Paralegal, with professional address 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 20 April 2011.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, is the sole partner of "WiCo 1" (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 157.808, having its registered office at 12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on December 22, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 381 of 25 February 2011. The articles of incorporation have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 15 February 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 386 on February 26, 2011.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the undersigned notary to document the following resolution:

*Resolution*

The sole partner decides to change the financial year which now shall begin on 1<sup>st</sup> January and shall end on 31<sup>st</sup> December of the same year.

The current financial year that started on 26 January 2011 will close on 31 December 2011 at 24:00.

As a consequence, Article 14 and the first paragraph of Article 15 are amended and shall now read as follows:

**Art. 14.** "The Company's year starts on 1 January and ends on 31 December of the same year."

**Art. 15 (first paragraph).** "Each year, with reference to December 31, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities."

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand Duché de Luxembourg).

A comparu:

- «APERAM LuxCo S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 153.870,

ici représentée par Mademoiselle Ana-Paula DA SILVA, Paralegal, avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 20 avril 2011.

La procuration prémentionnée signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée, comme il est précisé ci-avant, est le seul associé de la société à responsabilité limitée «WiCo 1» (la "Société") constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.808, ayant son siège social au 12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné

en date du 22 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 381, en date du 25 février 2011. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 386, en date du 26 février 2011.

La même partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de ladite Société a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

#### *Résolution*

L'associé unique décide de modifier l'année sociale qui commencera désormais le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre de la même année.

L'associé unique décide que l'exercice ayant commencé le 26 janvier 2011 se terminera le 31 décembre 2011 à 24.00 heures.

En conséquence, l'article 14 et le premier alinéa de l'article 15 des statuts sont modifiés comme suit:

**Art. 14.** «L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année.»

**Art. 15. (premier alinéa).** «Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.»

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A.P. DA SILVA, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 avril 2011. Relation: EAC/2011/5527. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011063828/80.

(110071098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

---

#### **Assya Asset Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.499.

#### — EXTRAIT

Le siège social de la société a été transféré au 22-24, Boulevard Royal L - 2449 Luxembourg avec effet au 9 mai 2011. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011065271/14.

(110072614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

---

#### **BRC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 748.885.344,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 99.842.

—  
Les comptes annuels audités au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2011.

Richard BREKELMANS

Mandataire

Référence de publication: 2011065277/14.

(110072255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

---

**Convergenza S.C.A., Société en Commandite par Actions (en liquidation).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 72.336.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2011.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011065279/12.

(110072277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

**EOS Investment Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 126.923.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2011.

*Pour EOS INVESTMENT SICAV*

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

*Agent Domiciliaire*

Marc-André BECHET / Corinne ALEXANDRE

*Directeur / -*

Référence de publication: 2011065283/15.

(110072223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

**Framed A.G., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 144.701.

Hiermit kündigen wir den mit der FRAMED A.G. (R.C. B 144701 Luxembourg) am 29.09.2010 abgeschlossenen Domicilierungsvertrag mit sofortiger Wirkung.

Ab dem 23.04.2011 hat die Gesellschaft somit nicht mehr ihren Sitz unter der Adresse:

11A, Boulevard Joseph II, L - 1840 Luxembourg

Luxemburg, den 22.04.2011.

FIDUCIAIRE CONSEIL ET MANAGEMENT S.A.R.L

Société à responsabilité limitée

NASRI

*Geschäftsführer*

Référence de publication: 2011065287/15.

(110072340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

**SACEC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 35, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 11.984.

Les administrateurs suivants ont changé d'adresse:

- Monsieur François ADAM, demeure désormais à 80, Am Bongert, L-1270 Luxembourg

- Monsieur Christian ASSINI, demeure désormais au 24, rue Marguerite de Brabant, L-1254 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011065320/12.

(110072662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.



**COF II (A) (Lux) Holdings SARL, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 22.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 148.353.

In the year two thousand eleven, on the second day of May.

Before Us Maitre Elvinger, civil law notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

Apollo Credit Opportunity Fund II, LP., a limited partnership organized and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of Delaware with the registration number 4536317 represented by its general partner Apollo Credit Opportunity Advisors II, L.P., a limited partnership organized and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of Delaware with the registration number 4702848, represented by its general partner Apollo COF II Capital Management, LLC, a limited liability company organized and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of Delaware with the registration number 4702832,

hereby represented by Ms. Sara Lecomte, private employee, residing in Luxembourg by virtue of a proxy, given on 29 April 2011.

The said proxy, initialed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of COF II (A) (Lux) Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B148353, incorporated pursuant to a deed of notary Henri Hellinckx on 19 August 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the "Company").

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

*Agenda*

1. Conversion of the current share capital of fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-), represented by twelve thousand five hundred (15,000) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each to twenty-two thousand and two dollars of the United States of America (USD 22,002.-), represented by twenty-two thousand and two (22,002) shares having a par value of one dollar (USD 1) each;

2. Increase of the share capital of the Company up to twenty-two thousand five hundred dollars of the United States of America (USD 22,500.-) represented by twenty-two thousand five hundred (22,500) shares having a par value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) each through the issuance of four hundred ninety-eight (498) new shares having a par value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) each;

3. Subsequent Amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company

*First resolution*

The sole shareholders resolves to convert the share capital of the Company from fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-), represented by fifteen thousand (15,000) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each to twenty two thousand and two dollars of the United States of America (USD 22,002.-), represented by twenty two thousand and two (22,002) shares having a par value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) each. The sole shareholder approves the conversion of the share capital of fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) to twenty-two thousand and two dollars of the United States of America (USD 22,002.-) on the basis of the foreign exchange rate from one Euro (EUR 1) to one point four six six eight dollars of the United States of America (USD 1,4668) as of 27 April 2011 at 3.00 p.m. (Luxembourg time) as published on the website of the European Central Bank.

*Second resolution*

The sole shareholder furthermore resolves to increase the share capital by an amount of four hundred ninety-eight dollars of the United States of America (USD 498.-) so as to raise it from its current value of twenty-two thousand and two dollars of the United States of America (USD 22,002.-), represented by twenty-two thousand and two (22,002) shares having a par value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) each, up to twenty-two thousand five hundred dollars of the United States of America (USD 22,500.-), represented by twenty-two thousand five hundred (22,500) shares

having a par value of one dollar of the United States of America (USD 1) each through the issuance of four hundred ninety-eight (498) new shares having a par value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) each.

Having stated the renunciation by the sole shareholder to its preferential right to subscribe, it is decided to admit to the subscription of the four hundred ninety-eight (498) new shares as follows:

All of the four hundred ninety-eight (498) new shares have been subscribed by the sole shareholder and have been fully paid up by a payment in cash so that the total amount of four hundred ninety-eight dollars of the United States of America (USD 498.-) is at the disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary.

#### *Third resolution*

As a consequence of the above resolutions, article 5.1 of the articles of association of the Company is amended and shall read as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's share capital is set at twenty-two thousand five hundred dollars of the United States of America (USD 22,500.-), consisting of twenty-two thousand five hundred (22,500) shares having a par value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) each."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the amendment of the Articles of Incorporation are estimated at one thousand one hundred Euros (EUR 1,100.- ).

The undersigned Notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; and in case of divergences between the English and the French version, the text in English will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned Notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned Notary by her/his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned Notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille onze, le deux mai.

Par devant Nous, Maître Joseph ELVINGER, notaire, de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Apollo Credit Opportunity Fund II, L.P., un limited partnership organisé et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculé auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 4536317, représenté par son associé commandité Apollo Credit Opportunity Advisors II, L.P., un limited partnership organisé et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis D'Amérique, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 4702848, représenté par son associé commandité, Apollo COF II Capital Management, LLC, une société à responsabilité limitée organisée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 4702832,

ici représentée par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 29 avril 2011.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par la représentante de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est le seul associé de COF II (A) (Lux) Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B148353, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx en date du 19 aout 2009, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci après la "Société").

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Agenda*

1 Conversion du capital social de la Société de quinze mille Euro (EUR 15.000.-) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune à vingt-deux mille deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 22,002.-) représenté par vingt-deux mille deux (22,002) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.-) chacune;

2. Augmentation du capital social à vingt-deux mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 22,500.-) représenté par vingt-deux mille cinq cents parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique

(USD 1.-) chacune par l'émission de quatre cent quatre-vingt dix-huit (498) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.-) chacune;

### 3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, prit les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide de convertir le capital social de sa valeur actuelle de quinze mille Euro (EUR 15.000,-) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune à vingt-deux mille deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 22.002,-) représenté par vingt-deux mille deux (22.002) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.-) chacune.

L'associé unique approuve la conversion du capital social de quinze mille Euro (EUR 15.000,-) à vingt-deux mille deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 22.002,-) sur la base du taux d'échange d'un Euro (EUR 1.-) à une virgule quatre six six huit dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,4668) du 27 Avril 2011 à 15h00 (heure locale luxembourgeoise) comme publié sur le site de la Banque Centrale Européenne.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre-cent quatre-vingt dix-huit dollars américains (USD 498,-) pour le porter de sa valeur actuelle de vingt-deux mille deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 22.002,-) représenté par vingt-deux mille deux (22.002) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.-) chacune à vingt-deux mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 22.500,-) représenté par vingt-deux mille cinq cents (22.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.-) chacune par l'émission de quatre cent quatre-vingt dix-huit (498) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.-) chacune.

L'associé unique ayant décidé de renoncer à son droit préférentiel de souscription, il est décidé d'admettre à la souscription des quatre cent quatre-vingt dix-huit (498) parts sociales nouvelles comme suit:

Toutes les quatre cent quatre-vingt dix-huit (498) parts sociales nouvelles ont été souscrites par l'associé unique et ont été payées par un apport en numéraire afin que la somme totale de quatre cent quatre-vingt dix-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 498,-) soit à la disposition de la Société comme il a été prouvé au notaire soussigné.

#### *Troisième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 5.1 des statuts de la Société est modifié pour avoir la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** La Société a un capital social de vingt-deux mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 22.500,-), représenté par vingt-deux mille cinq cents (22.500) parts sociales, ayant toutes une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.-) chacune."

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison de la modification des Statuts sont évalués à mille cent Euros (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle/ il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 04 mai 2011. Relation: LAC/2011/20190. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 06 mai 2011.

Référence de publication: 2011063488/157.

(110071893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

### **Framed A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 144.701.

Hiermit kündigen wir unser Mandat als Kommissar der FRAMED A.G. (R.C.B144701 Luxembourg) mit sofortiger Wirkung.

Luxembourg, den 22.04.2011.

LCG International S.A.  
11A Boulevard Joseph II  
L-1840 LUXEMBOURG

Unterschrift

Vögele -Verwaltungs-ravorsitzender-

Référence de publication: 2011065288/15.

(110072343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

---

**HDF Sicav DIVM (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 136.906.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011065292/10.

(110072309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

---

**Hana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5326 Contern, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 112.766.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 19 mai 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 aout 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- HANA S.à r.l., ayant son siège social à L-5326 Contern, rue Edmond Reuter,

Le même jugement a nommé juge commissaire Madame Carole KUGENER, juge au Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, et liquidateur Maître Vincent ALLENO, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 9 juin 2011 au greffe du Tribunal de Commerce de Luxembourg.

Pour extrait conforme

Maître Vincent ALLENO

Le Liquidateur

Référence de publication: 2011070203/19.

(110077547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

---

**Neuheim Management IV S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.489.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the seventh day of March.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Neuheim Lux Group Holding V, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137498, and

- Neuheim Management IV S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

both here represented by Ms Suzana Guzu, employee, having her professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given under private seal on February 28, 2011.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a partnership limited by shares:

### **Title I. Denomination, Object, Duration, Registered office**

**Art. 1.** There exists a partnership limited by shares under the name of “Neuheim Management IV S.à r.l. & Partners S.C.A.”, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form including by way of public offer. It may issue by way of private or public placement, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Manager (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

### **Title II. Capital, Shares**

**Art. 5.** The share capital is set at thirty-seven thousand five hundred one Euro (EUR 37.501,00) represented by thirty-seven thousand five hundred (37.500) ordinary shares (hereinafter, the Ordinary Shares) and one (1) management share (hereinafter, the Management Share), all fully paid up and with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The Management Share shall be held by Neuheim Management IV S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, as shareholder with unlimited liability and manager (hereinafter, the Manager).

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

The Management Share is and will remain registered share.

The Ordinary Shares may be registered or bearer shares at the option of the shareholders.

Bearer shares shall be signed by the Manager. The signature may be manual, in facsimile or affixed by means of a stamp. The signature may also be affixed by a person delegated for that purpose by the Manager, but in such case, it must be manual.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the certificate.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The owner of shares in bearer form may, at any time, request that they be converted, at their expense, into shares or securities in registered form.

**Art. 6.** The share capital may be changed at any time by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 13 of the Articles.

**Art. 7.** Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 8.** Any Management Share held by the Manager is exclusively transferable to a successor or additional manager with unlimited liability.

Any Ordinary Share is freely transferable.

**Art. 9.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the shareholders.

### **Title III. Management**

**Art. 10.** The Company is managed by the Manager.

The Manager may only be removed by the unanimous consent of all the shareholders.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board as provided for in Article 14 hereof appoints an administrator, who need not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the articles, a successor manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

**Art. 11.** In dealing with third parties, the Manager shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board shall fall within the competence of the Manager.

Towards third parties, the Company is validly bound by the signature of the Manager represented by duly appointed representatives, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager.

The Manager shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected among the members of its management body or not, either shareholders of the Company or not.

**Art. 12.** The Manager is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

The holders of Ordinary Shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the managers, directors, officers or executives of the Manager is interested in, or is a director, manager, associate, officer, executive or employee of such other company or firm. Any director, manager, officer or executive of the Manager who serves as a director, manager, associate, officer, executive or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

### **Title IV. General meeting of shareholders**

**Art. 13.** The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise provided in the Articles, no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.

General meetings of shareholders shall be convened by the Manager or by the Supervisory Board. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered shares, provided, however, that all shares are registered shares.

The annual general meeting of the shareholders shall be held on the second Monday of the month of June at 11.00 a.m. CET at the registered office of the Company or at any other location specified in the notice of meeting.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Any shareholder may participate by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the shareholders, (ii) all the shareholders taking part in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Subject to the approval of the Manager, the Articles may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, unless the Articles provide differently.

#### **Title V. Supervisory board**

**Art. 14.** The affairs of the Company and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by the Supervisory Board, comprising at least three (3) members. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and may authorize any actions of the Manager that may, pursuant to law or regulation or under these articles of association, exceed the powers of the Manager.

The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period of one year. The members of the Supervisory Board may be re-elected. The Supervisory Board shall elect one of its members as chairman.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board.

Any member may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or facsimile or any other similar means of communication another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented.

Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such resolution has been taken.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

#### **Title VI. Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 15.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 16.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established by the Manager who also prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

#### **Title VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the provisions of Article 17, except those related to the legal reserve.

#### **Title VIII. General provision**

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

*Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2011.

*Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, the thirty-seven thousand five hundred one (37.501) shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
Neuheim Lux Group Holding V, prenamed . . . . .	37.500 Ordinary Shares	EUR 37.500,00
Neuheim Management IV S.à r.l., prenamed . . . . .	1 Management Share	EUR 1,00
Total: . . . . .	37.501	EUR 37.501,00

The amount of thirty-seven thousand five hundred one Euro (EUR 37.501,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand six hundred Euro (EUR 1.600,00).

*Resolutions of the shareholders*

The shareholders have unanimously taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as members of the Supervisory Board until the annual general meeting to be held in 2012:

- Ms. Anita Lyse, born on October 4, 1976 in Alesund, Norway, having her professional address at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Clarence Terry, born on July 11, 1946 in Virginia, United States of America, having his professional address at 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, United States of America;

- Mr. Lynn Skillen, born on December 29, 1955 in Kansas, United States of America, having his professional address at 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, United States of America.

2. The address of the registered office of the Company is fixed at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le sept mars.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

- Neuheim Lux Group Holding V, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137498, et

- Neuheim Management IV S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

toutes deux ici représentées par Mlle Suzana Guzu, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé le 28 février 2011.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société en commandite par actions dont ils ont arrêté les statuts comme suit:



## **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Objet, Durée, Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société en commandite par actions sous la dénomination de «Neuheim Management IV S.à r.l. & Partners S.C.A.», qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

**Art. 2.** La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses actionnaires ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, y compris par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé ou public, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par décision du Gérant (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à trente-sept mille cinq cent un Euro (EUR 37.501,00) représenté par trente-sept mille cinq cents (37.500) actions de commanditaire (ci-après, les Actions Ordinaires) et une (1) action de commandité (ci-après, l'Action de Commandité) toutes intégralement libérées et d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

L'Action de Commandité est détenue par Neuheim Management IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, en tant qu'actionnaire à responsabilité illimité et commandité (ci-après, le Gérant).

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

L'Action de Commandité est et restera nominative.

Les Actions Ordinaires peuvent être nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

L'action au porteur est signée par le Gérant. Sauf disposition contraire des Statuts, la signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe. Toutefois la signature peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le Gérant, qui dans ce cas devra être manuscrite.

La cession de l'action au porteur s'opère par la seule tradition du titre.

Les actions de la Société peuvent être représentées au choix du propriétaire par des titres unitaires ou par des certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les propriétaires d'actions au porteur peuvent, à toute époque, en demander la conversion, à leur frais, en actions nominatives.

**Art. 6.** Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, conformément à l'Article 13 des Statuts.

**Art. 7.** Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 8.** Toute Action de Commandité appartenant au Gérant ne peut être cédée qu'à un gérant remplaçant ou additionnel ayant une responsabilité illimitée.

Toute Action Ordinaire est librement transmissible.

**Art. 9.** La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'un des actionnaires.

### **Titre III. Administration**

**Art. 10.** La Société est gérée par le Gérant.

Le Gérant peut seulement être remplacé par l'accord unanime de tous les actionnaires.

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le Conseil de Surveillance, suivant l'Article 14, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion simples ou urgents, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

Une telle nomination d'un gérant remplaçant n'est pas soumise à l'approbation du Gérant.

**Art. 11.** Dans les rapports avec les tiers, le Gérant a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires ou bien au Conseil de Surveillance par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant, représenté par des représentants dûment nommés ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

Le Gérant a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi les membres de son propre organe de gestion ou non, actionnaires de la Société ou non.

**Art. 12.** Le Gérant est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être couvertes par les actifs de la Société.

Les détenteurs d'Actions Ordinaires s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. Tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires sera, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

### **Titre IV. Assemblée générale des actionnaires**

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs pour ordonner, faire ou ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les Statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant ou par le Conseil de Surveillance. Les assemblées générales d'actionnaires seront convoquées par une convocation donnée par le Gérant indiquant l'ordre du jour et envoyé par courrier recommandé au moins huit jours avant la date prévue pour la réunion à chaque actionnaire à l'adresse des actionnaires telle qu'inscrite au registre des actions nominatives, sous réserve, toutefois, que toutes les actions soient nominatives.

L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième lundi du mois de juin à 11.00 heures CET, au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les convocations.

Tout actionnaire de la Société peut participer par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'assemblée est retransmise

en direct. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à l'assemblée.

Les Statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à moins que les Statuts n'en disposent autrement.

#### **Titre V. Conseil de surveillance**

**Art. 14.** Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par le Conseil de Surveillance composé d'au moins trois (3) membres. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents Statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période d'un an. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Le Conseil de Surveillance élit un de ses membres comme président.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant.

Une notification écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins huit (8) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut être outrepassée par écrit, télégramme, télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus préalablement par une résolution du Conseil de Surveillance.

Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions du Conseil de Surveillance sont inscrites dans des procès verbaux signés par le président de la réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président de la réunion ou deux membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre mode de communication analogue. Une telle approbation doit être confirmée par écrit et tous les documents constitueront la preuve qu'une telle décision a été adoptée.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires par lesquels toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

#### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant, qui prépare aussi un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout actionnaire peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

**Art. 17.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué aux actionnaires au prorata de leur participation dans la Société.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaires qui déterminent leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux actionnaires se fait en application des stipulations de l'Article 17 à l'exception de celles relatives à la réserve légale.

### Titre VIII. Disposition générale

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2011.

#### Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trente-sept mille cinq cent une (37.501) actions ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Action	Libération
Neuheim Lux Group Holding V, prénommé . . . . .	37.500 Actions Ordinaires	EUR 37.500,00
Neuheim Management IV S.à r.l., prénommé . . . . .	1 Action de Commandité	EUR 1,00
Total: . . . . .	37.501	EUR 37.501,00

Le montant de trente-sept mille cinq cent un Euro (EUR 37.501,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille six cents Euros (EUR 1.600,00).

#### Décisions des actionnaires

Les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Surveillance de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2012:

- Mlle Anita Lyse, née le 4 octobre 1976 à Alesund, Norvège, ayant son adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- M. Clarence Terry, né le 11 juillet 1946 en Virginie, États-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, États-Unis d'Amérique;

- M. Lynn Skillen, né le 29 décembre 1955 au Kansas, États-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, États-Unis d'Amérique.

2. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Guzu, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 mars 2011. Relation: EAC/2011/3385. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2011057987/438.

(110064948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

### HDF Sicav SP (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 129.713.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011065293/10.

(110072324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

**Treveria E S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 250.000,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 116.172.

Suite au transfert du siège social, le principal établissement, le lieu de gestion effective, et l'administration central de l'associé unique, Treveria Properties S.à r.l., à l'Île de Man en date du 11 novembre 2010, et suite à la refonte des statuts de l'associé unique en cette même date, il y a lieu de lire la dénomination et le siège social de l'associé unique comme suit:

Treveria Properties Limited, ayant son siège social à IOMA House, Hope Street, Douglas, IM1 1AP Isle of Man, enregistré auprès du registre de commerce et des sociétés de l'Île de Man sous le numéro 006234V.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2010.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011065489/18.

(110072906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

---

**HDF Sicav SPE (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 135.265.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011065294/10.

(110072306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

---

**HSBC Amanah Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avanches.

R.C.S. Luxembourg B 74.964.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011065295/10.

(110072287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

---

**Lion/Gem Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.054.294,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.337.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2011.

Stijn Curfs

*Mandataire*

Référence de publication: 2011065299/14.

(110072259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

---

**MercLin SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 139.911.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2011.

*Pour MERCLIN SICAV*

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

*Agent Domiciliataire*

Marc-André BECHET / Corinne ALEXANDRE

*Directeur / -*

Référence de publication: 2011065302/15.

(110072219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

**WiCo 2, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12C, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 157.809.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-sixth of April.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

"APERAM LuxCo S.à r.l." a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Register of commerce and companies, Luxembourg ("RCS") under number B 153.870,

represented by Ms Ana-Paula DA SILVA, Paralegal, with professional address 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 20 April 2011.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, is the sole partner of "WiCo 2" (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 157.809, having its registered office at 12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on December 22, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 379 of 25 February 2011. The articles of incorporation have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 15 February 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 386 on February 26, 2011.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the undersigned notary to document the following resolution:

*Resolution*

The sole partner decides to change the financial year which now shall begin on 1<sup>st</sup> January and shall end on 31<sup>st</sup> December of the same year.

The current financial year that started on 26 January 2011 will close on 31 December 2011 at 24:00.

As a consequence, Article 14 and the first paragraph of Article 15 are amended and shall now read as follows:

**Art. 14.** "The Company's year starts on 1 January and ends on 31 December of the same year."

**Art. 15. (first paragraph).** "Each year, with reference to December 31, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand Duché de Luxembourg).

A comparu:

- «APERAM LuxCo S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 153.870,

ici représentée par Mademoiselle Ana-Paula DA SILVA, Paralegal, avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 20 avril 2011.

La procuration prémentionnée signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée, comme il est précisé ci-avant, est le seul associé de la société à responsabilité limitée «WiCo 2» (la "Société") constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.809, ayant son siège social au 12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 379, en date du 25 février 2011. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 386, en date du 26 février 2011.

La même partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de ladite Société a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

*Résolution*

L'associé unique décide de modifier l'année sociale qui commencera désormais le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre de la même année.

L'associé unique décide que l'exercice ayant commencé le 26 janvier 2011 se terminera le 31 décembre 2011 à 24.00 heures.

En conséquence, l'article 14 et le premier alinéa de l'article 15 des statuts sont modifiés comme suit:

**Art. 14.** «L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année.»

**Art. 15 (premier alinéa).** «Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.»

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A.P. DA SILVA, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 avril 2011. Relation: EAC/2011/5526. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011063829/80.

(110071102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

**Opal, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 93.977.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011065304/10.

(110072301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

**Treveria F S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 250.000,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 116.249.

—  
Suite au transfert du siège social, le principal établissement, le lieu de gestion effective, et l'administration central de l'associé unique, Treveria Properties S.à r.l., à l'île de Man en date du 11 novembre 2010, et suite à la refonte des statuts de l'associé unique en cette même date, il y a lieu de lire la dénomination et le siège social de l'associé unique comme suit:

Treveria Properties Limited, ayant son siège social à IOMA House, Hope Street, Douglas, IM1 1AP Isle of Man, enregistré auprès du registre de commerce et des sociétés de l'île de Man sous le numéro 006234V.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2010.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011065490/18.

(110072904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

---

**Ecobel S.A., Société Anonyme,  
(anc. Ecobel S.A.-SPF).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 33.369.

—  
L'an deux mille onze, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ECOBEL S.A.- SPF», ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro B 33369, constituée suivant acte notarié en date du 23 mars 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 348 de l'année 1990. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 84 du 15 janvier 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain GEURTS, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Guillaume SCROCCARO, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Frédérique MIGNON, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1.- Modification de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.



La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle détient des participations directes ou indirectes, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

2.- Modification de la dénomination sociale de la société en ECOBEL S.A. et modification afférente du premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

3.- Modification de l'article 15 des statuts.

4.- Changement de l'exercice social pour le faire courir dorénavant du 1<sup>er</sup> janvier de chaque année pour se terminer le 31 décembre de la même année; constatation que l'exercice en cours qui a commencé le 1<sup>er</sup> octobre 2010, sera terminera le 31 décembre 2011.

5.- Modification subséquente de l'article 13 des statuts de la Société.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 2.** «La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle détient des participations directes ou indirectes, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la société en «ECOBEL S.A.».

En conséquence, le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts est modifié comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** (premier alinéa). «Il existe une société anonyme sous la dénomination de «ECOBEL S.A.».

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 15 des statuts comme suit:

**Art. 15.** «La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'exercice social qui commencera désormais le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre de la même année.

L'assemblée décide que l'exercice qui a commencé le 1<sup>er</sup> octobre 2010 est clôturé au 31 décembre 2010.

*Cinquième résolution*

En conséquence, l'article 13 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 13.** «L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. GEURTS, G. SCROCCARO, F. MIGNON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 avril 2011. Relation: EAC/2011/5533. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011064162/93.

(110072191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

**Share, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 28.744.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2011.

Pour SHARE

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Marc-André BECHET / Corinne ALEXANDRE

Directeur / -

Référence de publication: 2011065326/15.

(110072228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

**Frauenberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8362 Grass, 1, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 160.767.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-trois mars.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

Madame Zoé Marie Catherine HAINAUX, femme au foyer, née à Battincourt (Belgique), le 22 juillet 1931, matricule 1931 07 22 165, veuve de Monsieur Jean FRAUENBERG, demeurant à L-8362 Grass, 1, rue Principale.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La Société a pour objet la mise en valeur d'un terrain propre et la vente de terrains lotis, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination "FRAUENBERG S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Steinfort.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par l'associé unique et en cas de pluralité d'associés par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme d'UN MILLION SOIXANTE-HUIT MILLE SEPT CENT SOIXANTE-DEUX EUROS (€ 1.068.762,00) représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de DIX MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-SEPT EUROS SOIXANTE-DEUX CENTS (€ 10.687,62) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique et en cas de pluralité d'associés par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas obligatoirement associé(s). Le(s) gérant(s) est/sont révocable(s) ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi. DISPOSITION TRANSITOIRE: Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre 2011.

### *Souscription et Libération*

Les CENT (100) parts sociales sont toutes souscrites et entièrement libérées par l'associée unique, à savoir:

Madame Zoé HAINAUX, prénommée,

déclarant souscrire les cent (100) parts sociales et les libérer entièrement par apport en nature d'une quote-part indivise dans deux biens immobiliers, évaluée par elle à UN MILLION SOIXANTE-HUIT MILLE SEPT CENT SOIXANTE-DEUX EUROS (€ 1.068.762,00), sis à Grass, à savoir:

I.- sept dixièmes (7/10) indivis en pleine propriété de l'immeuble suivant:

Commune de Steinfort, section D de Grass

numéro 283/546, lieu-dit «rue Principale», place (occupée), bâtiment agricole, contenant 94 ares 62 centiares,

plus amplement désigné et délimité comme tel sur un plan de situation levé et dressé par le géomètre officiel du Cadastre Monsieur Claude SCHREINER de Mersch, le 17 janvier 2011, mesurage numéro 1283, annexé à un acte de partage reçu par le notaire instrumentaire en date de ce jour.

II.- un quart (1/4) indivis en pleine propriété de l'immeuble suivant:

Commune de Steinfort, section D de Grass

numéro 283/531, lieu-dit «Burwiss», pré, contenant 22 ares 85 centiares,

tels que ces biens immeubles existent et se comportent, avec tous immeubles par destination et tous droits quelconques pouvant y être attachés, sans aucune exception ni réserve.

### *Titre de propriété*

Madame Zoé HAINAUX est devenue propriétaire de la totalité des immeubles prédécrits sub I.-et II.-, aux termes d'un acte de remembrement reçu par Maître Jacqueline HANSENPEFFER, alors notaire de résidence à Capellen, en date du 28 février 1992, transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg, le 18 juin 1993, volume 935, numéro 45.

Elle a fait donation de 3/10 indivis en pleine propriété de l'immeuble sub I.-à ses trois enfants Noëlle, Marie Anne et Jean-Paul les FRAUENBERG, aux termes d'un acte de partage d'ascendants reçu par le notaire instrumentaire en date de ce jour, non encore enregistré, ni transcrit.

Elle a fait donation de 3/4 indivis en pleine propriété de l'immeuble sub II.-à ses trois enfants Noëlle, Marie Anne et Jean-Paul les FRAUENBERG, aux termes d'un acte de partage d'ascendants reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 septembre 2002, numéro 15079 de son répertoire, transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg, le 22 octobre 2002, volume 1350, numéro 103.

### *Conditions de l'apport*

L'apporteur déclare que l'apport en nature est fait sous les conditions suivantes:

1.- Les biens immeubles sont apportés et cédés tels et ainsi qu'ils se contiennent et se comportent à ce jour, avec toutes leurs appartenances et dépendances et à l'inclusion de tous éléments mobiliers corporels qui y sont attachés ou qui en dépendent et qui ont le caractère d'immeubles par destination, ainsi qu'avec toutes les servitudes légales ou conventionnelles, actives ou passives, occultes ou apparentes, pouvant y être attachées, sauf à «FRAUENBERG S.à.r.l.» à faire valoir les unes et à se défendre des autres, le tout à ses risques et périls et sans recours contre la partie apporteuse.

L'apporteur déclare qu'il n'a personnellement créé aucune servitude et qu'il n'est pas à sa connaissance qu'il en existe une à charge des immeubles prédésignés.

2.- Il n'y aura de part et d'autre ni garantie ni répétition, pour raison soit de vices et de dégradations quelconques, même cachés, soit pour erreur dans la désignation cadastrale ou pour différence de contenance; une telle différence, excédât-elle même un vingtième, serait au profit ou à la perte de la société «FRAUENBERG S.à.r.l.».

3.- L'entrée en jouissance a lieu en date de ce jour.

4.- À partir de l'entrée en jouissance, toutes impositions et contributions concernant les immeubles vendus seront à charge de la société «FRAUENBERG S.à.r.l.».

5.- L'apporteur déclare que l'objet de l'apport n'est grevé d'aucun droit de préemption au profit d'un tiers.

6.- Les biens immeubles sont apportés sous les garanties de fait et de droit, libres de toutes dettes et charges hypothécaires ou privilégiées.

### *Certificat communal*

L'Administration Communale de Steinfort a délivré en date du 18 février 2011 un certificat, dont la teneur est la suivante:

«Par la présente la Commune de Steinfort certifie que le terrain inscrit au cadastre de la Commune de Steinfort sous la section D, de GRASS numéro 238/546 est situé dans une Zone HAB 1, voir en annexe l'extrait du plan d'aménagement général de la commune de Steinfort.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Pour le Bourgmestre  
Guy PETTINGER»

Ledit certificat avec ses annexes est annexé au prédit acte de partage d'ascendants reçu par le notaire instrumentaire en date de ce jour.

#### Intervention

Interviennent alors au présent acte:

1) Madame Noëlle Marie Georgina FRAUENBERG, femme au foyer, née à Pétange, le 23 août 1955, matricule 1955 08 23 163, épouse de Monsieur Jean-Marie MEYRER, demeurant à L-5523 Remich, 2, Montée de la Chapelle,

déclarant être mariée sous le régime de la séparation de biens, en vertu d'un contrat de mariage reçu par le notaire Roger ARRENSDORFF, de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 18 juin 2010, numéro 6075 de son répertoire;

2) Madame Marie Anne Thérèse Marie FRAUENBERG, femme au foyer, née à Pétange, le 16 juillet 1956, matricule 1956 07 16 144), veuve de Monsieur Aloyse GOEREND, demeurant à L-8362 Grass, 3, rue des Champs;

3) Monsieur Jean-Paul René Marie FRAUENBERG, agent immobilier indépendant, né à Pétange, le 7 mai 1965, matricule 1965 05 07 137, divorcé, demeurant à L-8460 Eischen, 11B, rue de Clairefontaine,

qui, en considération de l'article 815-14 du Code Civil et pour autant que de besoin, déclarent renoncer à tout droit de préemption qu'ils tiendraient dudit article.

#### Frais

La partie comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ QUATORZE MILLE CENT EUROS (14.100,00 €).

#### Décisions de l'associée unique

L'associée unique prend les décisions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Jean-Paul René Marie FRAUENBERG, agent immobilier indépendant, né à Pétange, le 7 mai 1965, matricule 1965 05 07 137, demeurant à L-8460 Eischen, 11B, rue de Clairefontaine.

La société sera engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

2) L'adresse de la société est fixée à L-8362 Grass, 1, rue Principale.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, qualité et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire, lequel certifie le nom, la date et le lieu de naissance des parties sur base d'extraits des registres de l'état civil.

Signé: Z. HAINAUX, N. FRAUENBERG, M.A. FRAUENBERG, J.P. FRAUENBERG, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 25 mars 2011. Relation: MER / 2011 / 610. Reçu six mille quatre cent douze euros cinquante-sept cents. 1.068.762,00 € à 0,50 % = 5.343,81 € + 2/10 = 1.068,76 € 6.412,57 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 10 mai 2011.

Référence de publication: 2011064182/177.

(110072217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

#### **Opal, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 93.977.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011065305/10.

(110072304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

**Overview Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 138.848.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011065306/13.

(110072244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

**SOCLIMA, Société de Climatisation, Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 17.482.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A

CENTER KENNEDY

53, avenue J.F. Kennedy

L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2011065317/14.

(110072370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

**CECOP S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 35.461.

Société constituée le 6 décembre 1990 par Me Francis Kessler, acte publié au Mémorial C n° 170 en 1991.  
Les statuts furent modifiés par Me Jean-Joseph Wagner le 17 décembre 2010.

*Extrait complétant l'extrait déposé et enregistré le 24 mars 2011 référence L110047584.05*

En complément de l'extrait précité concernant l'Assemblée générale ordinaire du 15 mars 2011, le Conseil d'administration précise que les démissions prennent effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011, et, que les nominations sont rétroactives au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Pour extrait

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2011065365/17.

(110073064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

**Solarsoft Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 138.967.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2011.

Stijn Curfs  
Mandataire

Référence de publication: 2011065318/13.

(110072263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

**Solarsoft Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 138.967.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2011.

Stijn Curfs  
Mandataire

Référence de publication: 2011065319/13.

(110072269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

**Sail Multi-Strategies Fund, Société d'Investissement à Capital Variable,  
(anc. ING Multi-Strategies Fund).**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 81.256.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011065322/11.

(110072298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

**Monocrystal Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 160.783.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the fifth of May;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

1. Open Joint Stock Company "Concern Energomera", a company incorporated under the laws of Russia (open joint stock company), having its registered office at 415 Lenina Street, Stavropol, 355029, Russian Federation, with registration number 1022601935399, represented by Vladimir I. Polyakov;

here represented by Mr. Jacques WANTZ, attorney-at-law, residing in the Grand Duchy of Luxembourg, at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Stavropol, Russian Federation on 3 May 2011; and

2. Closed Joint Stock Company "Energomera-Invest", a company incorporated under the laws of Russia (closed joint stock company), having its registered office at 415 Lenina Street, Stavropol, 355029, Russian Federation, with registration number 1112651008249, represented by Liudmila I. Fartusova;

here represented by Mr. Jacques WANTZ, prenamed, by virtue of a power of attorney, given in Stavropol, Russian Federation on 3 May 2011.

Said proxies, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

**Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Monocrystal Technologies S.à r.l." (the Company).

**Art. 2. Corporate object.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, patents, trademarks, licenses, know-how and other intellectual property rights, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio of securities and intellectual property rights.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow in any form and privately issue bonds.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/ board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at forty-two thousand nine hundred and seventy-five euro (EUR 42,975.-), represented by eighty-five thousand nine hundred and fifty (85,950) shares having a nominal value of fifty eurocents (EUR 0.50) per share each.

**Art. 6. Amendments to the share capital.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general meeting of the shareholders, in accordance with article 15 of these articles of association.

**Art. 7. Profit sharing.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 8. Indivisible shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one holder is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9. Transfer of shares.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised at the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders. Such authorisation is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse, under the conditions of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

**Art. 10. Redemption of shares.** The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association in accordance with article 15 of these articles of association shall apply.

**Art. 11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the shareholders.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

**Art. 12. Management.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers and each manager shall be assigned either an A signatory power (the Manager A) or a B signatory power (the Manager B). The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) are appointed by the general meeting of the shareholders, which sets their remuneration and the terms and conditions of their office. Any manager may be revoked and replaced freely at any time and without specific cause by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital of the Company. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.



All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers subject to compliance with the provisions of this article 12.

The manager, or in case of plurality of managers, a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power jointly may sub-delegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, for any material decisions, including but not limited to decisions relating to (i) disposals, acquisitions or assignments of corporate assets or the granting of liens, pledges or other collateral over such assets, (ii) the entry into any loan agreements and (iii) the entry into any transaction exceeding the value of five thousand euro (EUR 5,000), the resolutions of the board of managers shall be adopted by unanimous decision of the managers present or represented. For any other decisions, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at a meeting of the board of managers (i) the majority of its members is present or represented and (ii) at least a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power are present or represented.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power present or represented at the board meeting. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication provided that (i) identification of each manager taking part in the meeting shall be sufficiently reliable, (ii) each manager is able to hear each of the other managers participating in the meeting, (iii) each manager, if he so wishes, is able to simultaneously address all other managers participating in the meeting, and (iv) the transmission of the meeting is uninterrupted. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company.

The decisions of the board of managers shall be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, shall remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions shall be deemed to be held at the registered office of the Company in Luxembourg.

The board of managers shall meet as often as necessary to discharge its duties.

**Art. 13. Liability of the manager(s).** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company. The manager(s) are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate. For the avoidance of doubt in exercising their powers the manager(s) shall be obliged to act in the best interest of the Company and its shareholders.

**Art. 14. General meetings of the shareholders.** A manager of the Company with an A signatory power or with a B signatory power may convene the general meeting of the shareholders.

An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by original letter).

**Art. 15. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each share is entitled to one vote at general meetings of the shareholders. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by

unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

**Art. 16. Financial year.** The Company's year starts on 1 January and ends on 31 December of each year.

**Art. 17. Financial statements.** Each year, with reference to 31<sup>st</sup> December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 18. Appropriation of profits, Reserves.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The general meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends in case the funds available for distribution of the interim dividend are sufficient.

**Art. 19. Liquidation.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the general meeting of the shareholders who shall determine their powers and remuneration. The provisions of these articles of association shall, to the fullest extent possible, continue to be in force during the liquidation. The surplus remaining after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders pro rata their individual shareholdings.

**Art. 20. Statutory auditor - External auditor.** In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

**Art. 21. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Subscription and Payment*

All shares have been subscribed as follows:

1) Open Joint Stock Company "Concern Energomera", prenamed, seventy thousand and sixty-five shares, . . . . .	70,065
2) Closed Joint Stock Company "Energomera-Invest", prenamed, fifteen thousand eight hundred and eighty-five shares, . . . . .	<u>15,885</u>
Total: eighty five thousand nine hundred and fifty shares, . . . . .	85,950

All the shares have been fully paid-up by contribution in kind which consists of eighty-five thousand nine hundred and fifty (85,950) shares representing 95.50% of the share capital of Monocrystal Holdings N.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Claude Debussylaan 24, 1082MD, Amsterdam, Netherlands, registered under number 33274430, having a value of forty-two thousand nine hundred and seventy-five euro (EUR 42,975.-), so that the shares having a value of forty-two thousand nine hundred and seventy-five euro (EUR 42,975.-) are at the free disposal of the Company; evidence of which results from a valuation certificate and has been given to the undersigned notary.

The contributed shares are freely transferable as has been confirmed by the management of the company whose shares have been contributed.

The valuation certificate and the confirmation by the shareholders, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The contributed shares having a value of forty-two thousand nine hundred and seventy-five euro (EUR 42,975.-) are thus at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

*Transitory Provision*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2011.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand one hundred Euros (EUR 1,100.-).

*Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at three (3). The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

*with an A signatory power:*

Mrs. Victoria KURSIKOVA, company director, whose professional address is at 4/1 Kulakov Ave., Stavropol, 355035, Russian Federation;

*with a B signatory power:*

Mrs. Johanna VAN OORT, company director, whose professional address is at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg; and

Mr. Joost TULKENS, company director, whose professional address is at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

2. the registered office is established at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

*Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le cinq mai;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**ONT COMPARU**

1. Open Joint Stock Company "Concern Energomera", une société de droit russe (open joint stock company), avec siège social à 415 rue Lenina, Stavropol, 355029, Fédération Russe, enregistrée sous le numéro 1022601935399, représentée par Vladimir I. Polyakov;

ici représentée par Monsieur Jacques WANTZ, avocat, résidant au Grand-Duché de Luxembourg au 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Stavropol, Fédération Russe, le 3 Mai 2011; et

2. Closed Joint Stock Company "Energomera-Invest", une société de droit russe (closed joint stock company), avec siège social à 415 rue Lenina, Stavropol, 355029, Fédération Russe, enregistrée sous le numéro 1112651008249, représentée par Liudmila I. Fartusova;

ici représentée par Monsieur Jacques WANTZ, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Stavropol, Fédération Russe, le 3 Mai 2011.

Lesdites procurations, après paraphe ne varietur par le mandataire des parties et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Monocrystal Technologies S.à r.l." (ci-après, la Société).

**Art. 2. Objet social.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, marques, brevets, licences, savoir-faire, et autres droits de propriété intellectuelle, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par

la vente, par échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations et droits de propriété intellectuelle, ainsi que la réalisation d'investissements dans des propriétés immobilières.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de quarante-deux mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 42.975,-) représenté par quatre-vingt-cinq mille neuf cent cinquante (85.950) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante eurocents (EUR 0,50) chacune.

**Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

**Art. 7. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 8. Parts sociales indivisibles.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul détenteur pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9. Transfert de parts sociales.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée lors de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants. Cette acceptation n'est cependant pas nécessaire, si les actions sont cédées soit aux parents, descendants ou au conjoint survivant selon les conditions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

**Art. 10. Rachat de parts sociales.** La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

**Art. 11. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des associés.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Chaque gérant se verra attribué soit un pouvoir de signature A (le Gérant A), soit un pouvoir de signature B (le Gérant B). Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur rémunération et les conditions d'exercice de leur mandat. Tout gérant peut être révoqué et remplacé à tout moment sans cause spécifique par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. La mort ou la résignation, pour quelque raison que ce soit, d'un gérant n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres quelconques du conseil de gérance sous respect des dispositions de cet article 12.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le gérant qui délègue déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, toutes les décisions matérielles du conseil de gérance, incluant mais non limitées à, toutes décisions relatives à (i) des dispositions, acquisitions ou transferts de biens sociétaires ou au nantissement, la mise en gage ou le consentement de toute autre sûreté sur ces biens (ii) la conclusion de tout contrat de prêt ou (iii) l'accomplissement de toute transaction ayant une valeur excédant cinq mille euros (EUR 5.000), seront prises à l'unanimité des voix des gérants présents ou représentés. Toutes autres décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si (i) la majorité de ses membres est présente ou représentée et (ii) au moins un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B est présent ou représenté, lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote d'un gérant ayant un pouvoir de signature A et d'un gérant ayant un pouvoir de signature B présents ou représentés lors du conseil de gérance. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication sous condition que (i) l'identification de tout gérant participant à la réunion soit suffisamment fiable, (ii) chaque gérant soit à même d'entendre tout autre gérant participant à la réunion, (iii) tout gérant qui le désire soit capable d'adresser simultanément tous les autres gérants participant à la réunion, et (iv) la transmission de la réunion soit ininterrompue. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social.

Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue au siège de la Société à Luxembourg.

Le conseil de gérance se réunira autant de fois que nécessaire pour accomplir ses fonctions.

**Art. 13. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Le ou les gérants (selon le cas) n'agissent qu'en tant que mandataires et ne peuvent être responsable qu'en raison de l'exécution de leur mandat. Dans l'exercice de leurs pouvoirs, le ou les gérants (selon le cas) sont obligés d'agir dans l'intérêt de la Société et de ses gérants.

**Art. 14. Assemblées générale des associés.** Un gérant ayant un pouvoir de signature A ou un gérant ayant un pouvoir de signature B pourra convoquer l'assemblée générale des associés.

Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par simple lettre.

**Art. 15. Droits de vote des associés, Quorum et Majorité.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque action donne droit à une voix à l'assemblée générale des associés. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

**Art. 16. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17. Comptes annuels.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 18. Distribution des bénéfiques, Réserves.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. L'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire, s'il y a suffisamment de fonds disponibles pour la distribution de ce dividende intérimaire.

**Art. 19. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments. Les dispositions des présents statuts resteront, pour autant que possible, en vigueur durant la liquidation. Le boni de liquidation sera distribué aux associés au pro rata de leurs participations individuelles

**Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises.** Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

**Art. 21. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

#### *Souscription et Libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Open Joint Stock Company "Concern Energomera", prédésignée, soixante-dix mille soixante-cinq parts sociales . . . . .	70.065
2) Closed Joint Stock Company "Energomera-Invest", prédésignée, quinze mille huit cent quatre-vingt-cinq parts sociales . . . . .	<u>15.885</u>
Total: quatre-vingt-cinq mille neuf cent cinquante parts sociales . . . . .	85.950

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en nature constitué par quatre-vingt-cinq mille neuf cent cinquante (85.950) parts sociales de Monocrystal Holdings N.V., une société de droit néerlandais avec siège social à Claude Debussylaan 24, 1082MD, Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée sous le numéro 33274430 représentant 95.50% du capital social de cette société, ayant une valeur de quarante deux mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 42.975,-), de sorte que les actions d'une valeur de quarante deux mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 42.975,-) se trouvent dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié par un certificat d'évaluation au notaire instrumentaire.

Le certificat d'évaluation et la confirmation des associés, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes, et le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte et seront soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parts sociales apportées ayant une valeur de quarante deux mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 42.975,-) sont dès lors à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille cent euros (EUR 1.100,-).

*Assemblée Générale Constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de trois (3). Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

*avec un pouvoir de signature A:*

Madame Victoria KURSIKOVA, administrateur de sociétés, résidant professionnellement à 4/1 Kulakov Ave., Stavropol, 355035, Fédération Russe;

*avec un pouvoir de signature B:*

Madame Johanna VAN OORT, administrateur de sociétés, résidant professionnellement à 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg; et

Monsieur Joost TULKENS, administrateur de sociétés, résidant professionnellement à 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

2. le siège social de la société est établi à 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. WANTZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mai 2011. LAC/2011/20747. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 11 mai 2011.

Référence de publication: 2011064928/437.

(110072687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

**Courtignac S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 135.228.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 29 mars 2011 à 11.30 heures*

Nomination de Monsieur Jean Chaillier, demeurant Chalet Orzival, Rue des Toules, 3963 Crans-sur-Sierre (Suisse) en qualité d'administrateur de la société pour une durée d'une année. Son mandat prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2011.

*Pour la société*

*Signature*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2011065375/17.

(110072940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

**ABF European Holdings & Co SNC, Société en nom collectif.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 96.924.

Les comptes annuels au 14 mars 2010 pour la période du 15 mars 2009 au 14 mars 2010 de ABF European Holdings & Co SNC, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11.05.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011065335/11.

(110072909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

### **H. 11 Pontpierre, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 134.454.

Im Jahre zweitausend und elf, am sechsten April

Vor dem unterzeichneten Notar, Karine REUTER, mit Amtssitz in Petingen,

Sind erschienen:

1. die Aktiengesellschaft «H.01 HIMALAYA RANGE» mit Gesellschaftssitz in L- 3980 Wickrange 4-6, rue des Trois Cantons, R.C.S. Luxembourg Sektion B Nummer 48531,

gegründet unter der Gesellschaftsbezeichnung ENTERTAINMENT INTERNATIONAL S.A., gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Paul Frieders, Notar mit Amtssitz in Luxembourg, am 1. August 1994, im Mémorial C Nummer 499 vom 3. Dezember 1994 veröffentlicht,

hier vertreten durch Herrn Guy ROLLINGER, Geschäftsmann, professionnell wohnhaft in L-3980 WICKRANGE, 4-6 rue des Trois Cantons, welcher die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtskräftig vertritt und verpflichtet.

2. die Gesellschaft mit beschränkter Haftung MS International GmbH - Projektentwicklung und Vermögensverwaltung, mit Sitz in L-2530 LUXEMBURG, 4a rue Henri Schnadt,

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Henri BECK, mit Amtssitz in Echternach am 20. Dezember 2006, veröffentlicht im Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, am 27. Februar 2007, Nummer 255, Seite 12.218,

eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 123.023,

vertreten durch Herrn Horst-Michael ROSSEL, Geschäftsführer, wohnhaft in D-66953 PIRMASENS, Buchweilstrasse, 77, welcher die Gesellschaft gemäss Gesellschaflerversammlung vom 11. März 2008, durch seine alleinige Unterschrift vertreten kann,

hier vertreten durch Herrn Markus KUNZ

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchten, folgendes zu beurkunden:

Die Erschienenen sind Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung

H.11 PONTPIERRE S.à.r.l.,

eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 134.454,

mit Sitz in L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons,

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am am 13. Dezember 2007,

im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations veröffentlicht am 15. Januar 2008, Nummer 108, Seite 5.171,

mit einem Stammkapital von 12.500.- euros, eingeteilt in 100 Anteile à 125.- euros.

#### *Abtretungsvertrag*

Welche Erschienenen folgend Abtretungsvertrag unter sich vereinbart haben:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung MS International GmbH - Projektentwicklung und Vermögensverwaltung tritt der Aktiengesellschaft «H.01 HIMALAYA RANGE» 50 Anteile der vorbezeichneten Gesellschaft «H.11 PONTPIERRE S.à.r.l.» ab, welche dies annimmt.

Die Anteilsabtretung erhält ihre Wirkung am heutigen Tag jedoch unter dem Vorbehalt nachstehendem sub «Abtretungspreis».

Der Anteilseigner tritt somit in alle Recht und Pflichten des alten Anteilseigner, auch dies bezüglich unter Vorbehalt von nachstehendem sub «Abtretungspreis».

#### *Abtretungspreis*

Die Anteilseigner erklären, dass die vorliegende Anteilsabtretung zu dem unter Parteien ausgehandelten Preis von insgesamt 206.250.- euros (ZWEI HUNDERT SECHS TAUSEND ZWEI HUNDERT FÜNFZIG EUROS) stattfindet und davon die Summe von ZWEIHUNDERTTAUSEND euros (200.000.-) als «Goodwill».

Die Zahlung dieses Abtretungspreises muss binnen 30 Tagen von Gegenwärtiger an getätigt werden, also bis spätestens den 6. Mai 2011.

Solange der Abtretungspreis nicht gezahlt ist, hat der Anteilseigner, was die durch gegenwärtige Urkunde abgetretenen Anteile angeht, weder Stimm- noch Gewinnbezugsrecht auf die Dividenden der abgetretenen Anteile.



Falls bis zum 6. Mai 2011 der Abtretungspreis nicht gezahlt wurde, werden Zinsen in Höhe von 0,0175 % pro Verzugstag fällig.

Durch diesen Abtretungsvertrag ist somit die H.OI HIMALAYA RANGE S.A. einziger Gesellschafter der Gesellschaft H.11 PONTPIERRE S.à.r.l.

*Annahme:*

Herr Guy ROLLINGER, Geschäftsmann, geboren in Luxemburg, am 10. Juli 1956, beruflich wohnhaft in L-3980 WICKRANGE, 4-6 rue des Trois Cantons, in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft H.11 PONTPIERRE S.à.r.l., erklärt die vorbezeichnete Anteilabtretungen namens der Gesellschaft gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches anzunehmen und bestätigt, dass diesbezüglich kein Hindernis besteht.

*Kosten:*

Die der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise 1.000.-euros.(EINTAUSEND EUROS).

WORÜBER URKUNDE, Geschehen und Aufgenommen in Pontpierre, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, haben dieselben mit dem Notar vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: ROLLINGER, KUNZ, REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 14 avril 2011. Relation: EAC/2011/4998. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): KIRCHEN.

POUR EXPEDITION CONFORME

Pétange, le 20 avril 2011.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2011064520/73.

(110072389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

---

**Socom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 49.898.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A

CENTER KENNEDY

53, avenue J.F. Kennedy

L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2011065328/14.

(110072381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

---

**AlphaOne SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 139.739.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 9 mai 2011.

Pour le compte de AlphaOne SICAV-FIS

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Signature

Référence de publication: 2011065332/13.

(110073302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

---

**Nemab S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.516,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 153.353.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of April.

Before us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

NEINVER, S.A., a company incorporated under the laws of Spain, having its registered office at Francisca Delgado 11, 5a planta, Arroyo de la Vega – Alcobendas, 28108 Madrid, Spain and registered with the Mercantile Registry of Madrid (Spain) under number 48331, in tome 5270, Section 8, folio 210, sheet number M-93606 (the "A Shareholder")

here represented by Mr. Grégory RICCI, employee, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal dated 19<sup>th</sup> April 2011.

MAB DEVELOPMENT OUTLET CENTRE B.V., a company incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at Wijnhaven 60, 2511 GA The Hague, registered with the chamber of commerce of The Hague under number 27377056 (the "B Shareholder")

here represented by Mr Tony WHITEMAN, director of companies, residing professionally at 14, rue Jean Mercatoris, L-7237 Helmsange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal dated 19<sup>th</sup> April 2011.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

The appearing parties are the shareholders of Nemab S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper (Grand Duchy of Luxembourg), and registered with the Luxembourg trade and companies register under the registration number B 153353 (the "Company") incorporated by a deed of the undersigned notary dated May 21<sup>st</sup>, 2010, as published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1488 dated 20 July 2010 .

The articles of incorporation of the Company been amended for the last time by deed of the same notary on 3 March 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

According to article 13.2 of the articles of incorporation of the Company, "All Shareholders' decisions are taken by the general meeting of Shareholders (the "General Meeting") to be held in person at the registered office of the Company and at least once a year."

The shareholders represented at the present meeting acknowledge and accept to hold the present extraordinary general meeting of the shareholders at the office of the undersigned notary, Maître Martine SCHAEFFER.

Such decision being justified by material circumstances which prevent the holding of the present extraordinary general meeting of shareholders at the registered office of the Company as provided for in the articles of incorporation of the Company.

The meeting is opened at 10:00 a.m.

Such appearing parties, represented as stated here above, have declared and requested the undersigned notary to state that the agenda of the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company is worded as follows.

*Agenda:*

1. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of EUR 2 (two Euro) by issuing 2 (two) new class C shares (the "Class C Shares") with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, numbered from 12,515 to 12,516 so as to raise it from its current amount of EUR 12,514.- (twelve thousand five hundred and fourteen Euro) to EUR 12,516.- (twelve thousand five hundred and sixteen Euro);

2. Subscription and payment of the new Class C Shares and the related share premium by the A Shareholder and the B Shareholder by the following contributions in cash:

- a contribution in cash of EUR 476,650.- (four hundred seventy six thousand six hundred and fifty Euro);

- a contribution in cash of EUR 476,650.- (four hundred seventy six thousand six hundred and fifty Euro);

3. Amendment of article 5.1 of the articles of incorporation of the Company;

4. Miscellaneous.

The extraordinary general meeting of the shareholders of the Company, having recognised to be fully informed of the foregoing agenda and having waived convening notices, then passes the following resolutions:

*First resolution*

It is hereby resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of EUR 2.- (two Euro) by issuing 2 (two) new class C shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, numbered from 12,515 to 12,516 so as to raise it from its current amount of EUR 12,514.- (twelve thousand five hundred and fourteen Euro) to EUR 12,516.- (twelve thousand five hundred and sixteen Euro).

*Subscriptions - Payments*

Thereupon the prenamed MAB DEVELOPMENT OUTLET CENTRE B.V., B Shareholder of the Company, duly represented as stated above, declared to subscribe 1 (one) new Class C Share with a nominal value of EUR 1.- (one Euro), and to make a payment in full for such new Class C Share and the share premium by a contribution in cash of EUR 476,650.- (four hundred seventy-six thousand six hundred and fifty Euro) (the "Contribution in Cash 1").

The Contribution in Cash 1 is to be allocated as follows:

- (i) The amount of EUR 1.- (one Euro) is to be allocated to the nominal capital amount of the Company; and
- (ii) The amount of EUR 476,649.- (four hundred seventy-six thousand six hundred and forty-nine Euro) is to be allocated to the Share Premium Account C of the Company.

Thereupon the prenamed NEINVER, S.A., A Shareholder of the Company, duly represented as stated above, declared to subscribe 1 (one) new Class C Share with a nominal value of EUR 1.- (one Euro), and to make a payment in full for such new Class C Share and the share premium by a contribution in cash of EUR 476,650.- (four hundred seventy-six thousand six hundred and fifty Euro) (the "Contribution in Cash 2").

The Contribution in Cash 2 is to be allocated as follows:

- (i) The amount of EUR 1.- (one Euro) is to be allocated to the nominal capital amount of the Company; and
- (ii) The amount of EUR 476,649.- (four hundred seventy-six thousand six hundred and forty-nine Euro) is to be allocated to the Share Premium Account C of the Company.

The Contribution in Cash 1 and the Contribution in Cash 2 are together referred to as the "Contributions in Cash".

The total Contributions in Cash amount to EUR 953,300.- (nine hundred fifty three thousand and three hundred Euro).

The newly issued Class C Shares have been fully paid up by the Contributions in Cash, as has been certified to the undersigning notary.

*Second resolution*

Thereupon, it is hereby resolved to accept the aforementioned subscriptions and contributions. As a result of the above corporate capital increase, it is recorded that the shareholding in the Company is as follows:

- NEINVER, S.A., A Shareholder:

- 6,250 (six thousand two hundred and fifty) Class A Shares;
- 4 (four) Class C Shares;
- 2 (two) Class D Shares; and
- 2 (two) Class E Shares.

- MAB DEVELOPMENT OUTLET CENTRE B.V., B Shareholder:

- 6,250 (six thousand two hundred and fifty) Class B Shares;
- 4 (four) Class C Shares;
- 2 (two) Class D Shares; and
- 2 (two) Class E Shares.

*Third resolution*

As a result of the above resolutions, it is hereby resolved to amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company, which will from now on read as follows:

" 5.1. The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred and sixteen euro (EUR 12,516.-) represented by (i.) six thousand two hundred fifty (6,250) class A shares (the "Class A Shares", their holder being referred to as the "Class A Shareholder") with a nominal value of one Euro (EUR 1,00.-) each, numbered from 1 to 6,250, (ii.) six thousand two hundred fifty (6,250) class B shares (the "Class B Shares", their holder being referred to as the "Class B Shareholder" and together with the Class A Shareholder, jointly referred to as the "Shareholders") with a nominal value of one Euro (EUR 1,00.-) each, numbered from 6,251 to 12,500, (iii.) eight (8) class C shares (the "Class C Shares") with a nominal value of one Euro (EUR 1,00.-) each, numbered from 12,501 to 12,502, from 12,507 to 12,508, from 12,511 to 12,512 and from 12,515 to 12,516, (iv.) four (4) class D shares (the "Class D Shares") with a nominal value of one Euro (EUR 1,00.-) each, numbered from 12,503 to 12,504 and from 12,509 to 12,510, and (v.) four (4) class E shares (the "Class E Shares") with a nominal value of one Euro (EUR 1,00.-) each, numbered from 12,505 to 12,506 and from 12,513 to 12,514."

#### Fourth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders of the Company resolved to authorise and empower any manager of the Company and/or any employee at Alter Domus, acting individually, with full power of substitution, to execute and deliver, under his/her/its sole signature, on behalf of the Company, any documents necessary or useful in connection with the filing and registration required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg regarding the above resolutions and, in particular, to register the newly issued Class C Shares in the register of the Company.

#### Expenses

The expenses incurred in connection with the present deed are estimated to be approximately EUR 2,250.

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg-City, on the day named at the beginning.

The document having been read to the appearing parties, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Follows the French version of the preceding text:**

L'an deux mille onze, le vingt-neuf avril.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

NEINVER, S.A., une société dûment constituée en Espagne, ayant son siège social à Francisca Delgado 11, 5a planta, Arroyo de la Vega – Alcobendas, 28108 Madrid, Espagne et immatriculée au registre de commerce de Madrid (Espagne) sous le numéro 48331, tome 5270, section 8, folio 210, page M-93606 (ci-après l'«Associé A»),

ici représentée par Monsieur Grégory RICCI, employé, résidant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé daté du 19 avril 2011,

MAB DEVELOPMENT OUTLET CENTRE B.V., une société dûment constituée aux Pays-Bas, ayant son siège social à Wijnhaven 60, 2511 GA La Haye, immatriculée au registre de commerce de La Haye sous le numéro 27377056 (ci-après l'«Associé B»),

ici représentée par M Tony WHITEMAN, (gérant de sociétés), résidant professionnellement à 14, rue Jean Mercatoris, L-7237 Helmsange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé daté du 19 avril 2011.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des comparantes et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui auprès des autorités compétentes.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Les comparantes sont les associés (ci-après les «Associés») de la société Nemab S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, au 7A, rue Robert Stümper, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153353 (ci-après la «Société») constituée par acte notarié du notaire instrumentaire en date du 21 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1488 le 20 juillet 2010.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par acte du même notaire du 3 mars 2011, non encore publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations.

Selon l'article 13.2 des statuts de la Société, «Toutes les décisions des Associés sont prises par l'assemblée générale des associés (l'«Assemblée Générale») devant être tenue physiquement au siège social de la société au moins une fois par an.»

Les associés, représentés comme indiqué ci-dessus, reconnaissent et acceptent de tenir la présente assemblée générale extraordinaire des associés au sein du cabinet du notaire instrumentant, Maître Martine SCHAEFFER.

Cette décision est justifiée par des circonstances matérielles qui empêchent la tenue de la présente assemblée générale des associées au siège social de la société tel que prévu par les statuts.

L'assemblée générale est ouverte à 10:00 heures.

Les comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter que l'agenda de l'assemblée générale extraordinaire des associés est comme suit:

#### Agenda

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 2 (deux euros) par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales de catégorie C (ci-après les «Parts Sociales de Catégorie C») ayant une valeur nominale

de EUR 1.- (un euro) chacune, numérotées de 12.515 à 12.516, pour le porter de son montant actuel de EUR 12.514.- (douze mille cinq cent quatorze euros) à EUR 12.516.- (douze mille cinq cent seize euros);

2. Souscription et libération des nouvelles Parts Sociales de Catégorie C et de la prime d'émission y afférente par l'Associé A et l'Associé B, moyennant les contributions suivantes en espèces:

- une contribution en espèces d'un montant de EUR 476.650,- (quatre cent soixante-seize mille six cent cinquante euros);

- une contribution en espèces d'un montant de EUR 476.650,- (quatre cent soixante-seize mille six cent cinquante euros);

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société;

4. Divers.

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société, après s'être déclarée parfaitement informée de l'ordre du jour ci-avant exposé et après avoir renoncé aux formalités de convocation, a alors pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 2.- (deux euros) par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales de catégorie C (ci-après les «Parts Sociales de Catégorie C») ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune, numérotées de 12.515 à 12.516 pour le porter de son montant actuel de EUR 12.514.- (douze mille cinq cent quatorze euros) à EUR 12.516.- (douze mille cinq cent seize euros).

#### *Souscriptions - Libération*

Ensuite la prémentionnée MAB DEVELOPMENT OUTLET CENTRE B.V., Associé B de la Société, dûment représentée comme précisé précédemment, déclare souscrire 1 (une) nouvelle Part Sociale de Catégorie C d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) et déclare libérer ladite nouvelle part sociale et la prime d'émission par un apport en espèces de EUR 476.650,- (quatre cent soixante-seize mille six cent cinquante euros) (l'«Apport en Espèce 1»).

L'Apport en Espèces 1 doit être affecté comme suit:

(i) Le montant de EUR 1.- (un euro) doit être affecté au capital social de la Société et

(ii) Le montant de EUR 476.649,- (quatre cent soixante-seize mille six cent quarante-neuf euros) doit être affecté au Compte de Prime d'Emission C de la Société.

Ensuite la prémentionnée NEINVER, S.A., Associé A de la Société, dûment représentée comme précisé précédemment, déclare souscrire 1 (une) nouvelle Part Sociale de Catégorie C d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) et déclare libérer ladite nouvelle part sociale et la prime d'émission par un apport en espèces de EUR 476.650,- (quatre cent soixante-seize mille six cent cinquante euros) (l'«Apport en Espèce 2»).

L'Apport en Espèces 2 doit être affecté comme suit:

(i) Le montant de EUR 1.- (un euro) doit être affecté au capital social de la Société et

(ii) Le montant de EUR 476.649,- (quatre cent soixante-seize mille six cent quarante-neuf euros) doit être affecté au Compte de Prime d'Emission C de la Société.

L'Apport en Espèces 1 et l'Apport en Espèces 2 sont définis conjointement ci-après en tant qu'«Apports en Espèces».

Les prédites Apports en Espèces s'élèvent ensemble au montant de EUR 953.300,- (neuf cent cinquante trois mille trois cents euros).

Les nouvelles Parts Sociales de Catégorie C ont été entièrement payées par les Apports en Espèces, tel que la preuve en a été rapportée au notaire soussigné.

#### *Deuxième résolution*

Partant, il est décidé d'accepter les souscriptions et libérations dont il a été question ci-avant. En conséquence de la présente augmentation de capital, il est constaté que les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- NEINVER, S.A., Associé A:

6.250 (six mille deux cent cinquante) Parts Sociales de Catégorie A;

4 (quatre) Parts Sociales de Catégorie C;

2 (deux) Parts Sociales de Catégorie D et

2 (deux) Parts Sociales de Catégorie E.

- MAB DEVELOPMENT OUTLET CENTRE B.V., Associé B:

6.250 (six mille deux cent cinquante) Parts Sociales de Catégorie B;

4 (quatre) Parts Sociales de Catégorie C;

2 (deux) Parts Sociales de Catégorie D et

2 (deux) Parts Sociales de Catégorie E.

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions prises ci-avant, il est décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent seize euros (EUR 12.516.-) représenté par (i.) 6.250 (six mille deux cent cinquante) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A», dont le détenteur est nommé «Associé A»), avec une valeur nominale de un Euro (EUR 1.-) chacune, numérotées de 1 à 6.250, (ii.) de 6.250 (six mille deux cent cinquante) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B», dont le détenteur est nommé «Associé B» et avec l'Associé A ensemble nommés les «Associés»), avec une valeur nominale de un Euro (EUR 1.-) chacune, numérotées de 6.251 à 12.500, (iii.) de huit (8) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C») avec une valeur nominale de un Euro (EUR 1.-) chacune, numérotées de 12.501 à 12.502, de 12.507 à 12.508, de 12.511 à 12.512 et de 12.515 à 12.516, (iv.) de quatre (4) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D») avec une valeur nominale de un Euro (EUR 1.-) chacune, numérotées de 12.503 à 12.504 et de 12.509 à 12.510 et (v.) de quatre (4) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E») avec une valeur nominale de un Euro (EUR 1.-) chacune, numérotées de 12.505 à 12.506 et de 12.513 à 12.514.».

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société décide d'autoriser chacun des gérants de la Société et/ou employée de Alter Domus, agissant individuellement avec plein pouvoir de substitution à signer et émettre par sa seule signature au nom de la société tout document nécessaire ou utile en relation avec l'inscription requise par la loi du Grand-Duché de Luxembourg au sujet des résolutions ci-dessus et, plus particulièrement, d'inscrire les Parts Sociales de Catégorie C nouvellement émises dans le registre de la Société.

*Coûts:*

Les frais, occasionnés par le présent acte sont approximativement estimés à la somme de EUR 2.250.

*Constatation*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte original.

Signé: G. Ricci, T. Whiteman et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 04 mai 2011. LAC/2011/20298. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2011.

Référence de publication: 2011063679/250.

(110071141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

---

**Altre Finance, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 142.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2011.

Peter Diehl

Gérant

Référence de publication: 2011065333/13.

(110072924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

---

**Amundi Islamic, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 142.984.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 05 mai 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011065334/10.

(110073142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

**ABF European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 114.908.

Les comptes annuels au 14 mars 2010 pour la période du 15 mars 2009 au 14 mars 2010 de ABF European Holdings S.A.R.L ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11.05.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011065336/11.

(110072912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

**ABF Preston Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 140.332.

Les comptes annuel au 13 mars 2010 pour la période du 14 mars 2009 jusqu'au 13 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11.05.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011065337/11.

(110072903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

**Balkinvest Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 56.239.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011066120/9.

(110074512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

**Finnova, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Jean Fischbach.  
R.C.S. Luxembourg B 153.305.

Im Jahre zweitausendelf, den vierten Mai.

Vor dem unterzeichnenden Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Die Aktiengesellschaft schweizerischen Rechts „finnova AG Bankware“, mit Sitz in CH-5600 Lenzburg, Merkurstrasse, 6, eingetragen im Handelsregister des Kanton Aargau unter der Nummer CH-400.3.020.420-3,

rechtmäßig vertreten durch zwei ihrer Verwaltungsratsmitglieder, namentlich:

- Herr Christoph ERB, Betriebswirt, geboren in Wettingen (Schweiz), am 14. Februar 1970, wohnhaft in CH-6214 Schenkon, Chilchlimatte, 1E, und

- Herr Charles MATTER, Geschäftsführer, geboren in Genf (Schweiz), am 3. Dezember 1956, wohnhaft in CH-6264 Sempach, Alte Grenzstrasse, 46,

hier wiederum vertreten durch Herrn Fabrizio ROMANO, country manager, wohnhaft in F-57570 Gavisse, 31, rue de la Forge (Frankreich), auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift; welche Vollmacht vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, erklärte dass sie die alleinige Gesellschafterin (die „Alleinige Gesellschafterin“) haltend alle hundert (100) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je hundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR) welche das gesamte Stammkapital der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „FINNOVA“, mit Sitz in L-2540 Luxemburg, 15, rue Edward Stechen, gegründet mittels Urkunde des unterzeichnenden Notars am 21. Mai 2010, veröffentlicht im offiziellen Amtsblatt Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1454 vom 15. Juli 2010, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 153305 (die „Gesellschaft“) darstellen.

Die Alleinige Gesellschafterin, vertreten wie vorerwähnt, hat den unterzeichnenden Notar gebeten, ihre Beschlüsse aufzunehmen wie folgt:

#### *Erster Beschluss*

Die Alleinige Gesellschafterin beschließt den Gesellschaftssitz von Luxemburg nach L-3372 Leudelingen, 2, rue Jean Fischbach, zu verlegen und dementsprechend Artikel 5 abzuändern wie folgt:

" **Art. 5. Sitz.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Leudelingen (Großherzogtum Luxemburg).

Der Sitz kann durch einen Beschluss der/des Gesellschafter(s) an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden."

#### *Zweiter Beschluss*

Die Alleinige Gesellschafterin beschließt Herrn Fabrizio ROMANO, country manager, geboren in Luxemburg, am 11. August 1969, wohnhaft in F-57570 Gavisse, 31, rue de la Forge (Frankreich), zum zusätzlichen Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer zu ernennen.

#### *Kosten*

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen jedweder Art, welcher der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen werden, sind auf ungefähr tausend Euro (1.000,-) abgeschätzt.

WORÜBER, die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der erschienenen Partei, dem amtierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat dieselbe Bevollmächtigte mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: C. ERB, F. ROMANO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 mai 2011. LAC/2011/20529. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 10 mai 2011.

Référence de publication: 2011063550/53.

(110071845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

#### **AIM Fund SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 110.258.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 09 mai 2011.

*Pour AIM FUND SICAV*

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investors Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011065340/15.

(110073047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.